



Politique dûment proposée, appuyée et adoptée au CA du CPE 31 août 2021

Cette politique d'admission s'applique après que l'on ait établi la répartition des enfants nécessaire au bon fonctionnement des installations et du besoin de transfert entre les 3 installations du CPE de l'Anse aux lièvres

Politique d'admission au CPE l'Anse aux lièvres pour ses 3 installations Anse aux Lièvres, Jardin d'Enfants Durocher et Étoile des Mères

1. Enfant fréquentant déjà l'installation à temps partiel
2. Fratrie actuelle
3. (Petits) Enfants des travailleuses
4. Enfants vulnérables référés par les services sociaux et organismes partenaires
5. Fratrie d'enfants ayant déjà fréquenté le CPE qui résident toujours sur le territoire G1L G1J G1K G1N
6. Enfants des résidents ou des travailleurs des Immeubles populaires de Québec
7. Enfants résidents sur le territoire des codes postaux G1L G1J G1K G1N

Chantal Cournoyer
Directrice
31 août 2021